

ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES DE FEVRIER



OCSPAC PAYS D'AUBIGNE



OCSPAC



OCSPAC@GMAIL.COM



06.01.36.16.55



www.ocspac.com



POUR LES 10-16 ANS



TICKETS SPORTS

DU 13 AU 24 FEVRIER 2023

OSVIDH
Office des sports
du Val d'ille Dingé Héde

Chevaigné


Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

VALORISER
il
PARTAGER
**Val d'ille
Aubigné**

Du 13 au 24
Février

TICKETS SPORT

Pour les
10/16 ans

MODE D'EMPLOI

- 1- Réserver au **06.01.36.16.55** du lundi au vendredi sur répondeur
- 2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC - BP 25054 - 35250 St Aubin d'Aubigné
- 3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement
- 4- Les horaires de ramassage en car seront disponibles dans toutes les mairies et sur le site de l'OCSPAC le vendredi matin (au plus tard !!) **10 Février 2023**

→ **Clôture des inscriptions le mercredi 08 Février 2023**

Au delà de cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.

→ **Toute annulation pendant les vacances devra être justifiée par un certificat médical pour bénéficier d'un remboursement.**

Fournir le pique nique le midi

Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées « tickets sport »

Trampoline Park : possibilité d'apporter ses Chaussettes d'upper avenue

Patinoire : chaussettes hautes, gants

Piscine : maillot de bain, lunettes

Badminton : raquette si vous avez

Soccer : chaussures à crampons interdites

Pour les activités en salle : chaussures propres obligatoires

Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC

à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St Aubin d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme* _____ commune de _____

Téléphone : _____ téléphone en cas d'urgence* : _____

Inscrit ma fille/mon fils : _____ date de naissance ____/____/____
aux activités suivantes* :

Escalade Self défense, tirs Trampoline upper avenue Patinoire Sports Records

Piscine Bowling Badminton Gym Parkour/Luttés Futsal et Soccer

Je verse la somme de _____ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature* :

mail* :

* à remplir obligatoirement

* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Lundi 13 Février
Montreuil / Ile matin

Escalade Modjo
Hockey le matin

15,30 €



Mardi 14 Février
Montreuil s/Ile

Self Défense, Judo, Tirs de précision

8,50 €



Mercredi 15 Février
St Aubin matin

Trampoline Upper Avenue
Basket et Dodgeball le matin

15,30 €

Jeudi 16 Février
Saint Aubin le matin

Patinoire le Blizz
Jeux d'hiver le matin



13,70€

Vendredi 17 Février
Gahard

Journée des Records sportifs
Trampo longueur, basket/foot de précision, pyramide géante...

4,90 €



Lundi 20 Février
Gahard le matin

Piscine Aquatis à Fougères
Kin Ball et cirque le matin

10,80 €



Mardi 21 Février
M/Ile l'après-midi

Bowling Cap Malo le matin
Accrosport, DBL l'am

13,70 €

Mercredi 22 Février
St Aubin

Tournoi Badminton
inter Offices des Sports

4,90 €



Jeudi 23 Février
Sens de Bgne



Gym Parkour et Luttés

8,50€

Vendredi 24 Février
M/Ile le matin

Futsal et Soccer Cap Malo

13,70 €



REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC. Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée, un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances. Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits. Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux. En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité : Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur. La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...). L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée. La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé, rafting,...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant sait nager et donc apte à la pratique de l'animation